

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni le Jeudi 21 mars 2024 à 18h00, en séance publique, à la Salle associative de Verrens-Arvey, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

51 délégués présents jusqu'à la délibération n°27

50 délégués présents à partir de la délibération n°28

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°27

11 délégués représentés à partir de la délibération n°28

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET (jusqu'à la délibération n°27)
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués représentés :

Michel BATAILLER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET (<i>jusqu'à la délibération n°27</i>)
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Philippe PERRIER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ

Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Développement économique – Convention de partenariat entre la CA Arlysère et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) pour l'année 2024

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente en matière de Développement économique.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie) accompagne et finance depuis plus de 30 ans les créateurs d'entreprises ou entrepreneurs installés ayant difficilement accès au crédit bancaire (chômeurs, bénéficiaires du RSA, ...) du fait de leur situation et/ou de la faiblesse du niveau de prêt sollicité.

L'Adie finance également les personnes salariées ou en recherche d'emploi salarié, pour des besoins en financement liés à la mobilité (achat ou réparation d'un véhicule, déménagement, formation, permis...).

Le périmètre d'intervention de l'association couvre celui d'Arlysère.

Par délibération en date du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire approuvait le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Adie pour l'année 2023.

En 2023, sur l'espace Arlysère, c'est 14 personnes sur 7 communes qui ont été financées pour un total de 61.335€ (12 pour la création ou le développement de leur entreprise et 2 pour une aide à la mobilité). La convention conclue en 2023 était passée pour un accompagnement de 10 projets.

Par ailleurs, l'étude d'impact sur ce soutien montre que le microcrédit accompagné génère 2.53 € à la collectivité au bout de 2 ans pour 1 € confié à l'Adie.

Il est proposé de reconduire ce partenariat pour l'année 2024 avec un soutien d'Arlysère à hauteur de 500 euros maximum par personne financée par l'Adie habitant le territoire de l'Agglomération Arlysère pour leur projet de création d'entreprise ou le développement de leur activité.

De plus, étant fait le constat, que les vallées du Val d'Arly et du Beaufortain ainsi que le Quartier Prioritaire de la politique de la ville n'étant pas suffisamment touchés par cette action, il est retenu l'objectif de 4 accompagnements supplémentaires subventionnés à 500 € pour chaque porteur de projet sur ces espaces. L'Adie devra compter sur le relais des Maisons France Service afin de faciliter leur implantation dans ces communes et quartiers.

Le montant de la subvention d'Arlysère sera plafonné à 7 000 € pour l'année 2024 dont 2 000 € en direction des porteurs de projets du Val d'Arly, du Beaufortain et du QPV.

Le montant effectif de la subvention annuelle sera déterminé par l'appel de fonds transmis par l'Adie à Arlysère au vu de son bilan annuel.

Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la convention de partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) pour l'année 2024 ;**
- **approuve le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Arlysère à l'Adie, à hauteur de 500 € par bénéficiaire plafonné à 7 000 € pour l'année 2024 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

